COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

COMPTE RENDU SUITE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 septembre, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers.

Le secrétaire de séance est Paul LAURENT.

Présentation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL).

Intervention de Monsieur Eric MINGANT, chargé de mission collectivités à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL) pour présenter les missions de l'agence. Le conseil a souhaité y adhérer, un bilan énergétique des bâtiments communaux va être demandé.

Travaux de rénovation à l'église

Compte rendu suite à la réunion de chantier du 2 septembre : point sur l'avancement des travaux. L'étude scénographique réalisée par Monsieur Pierre COMBES est en attente d'accord à la DRAC. La rénovation du mécanisme de l'horloge est à prévoir.

Urbanisme

<u>Runglas</u> les travaux voirie sont terminés, l'aménagement paysager est en cours. Un arrêté va être pris pour la mise en place d'un stop en descendant Runglas (direction le rond-point du Vilinig). Un emprunt d'un montant de 150 000 euros sur une durée de 10 ans va être contracté auprès de Crédit Mutuel de Bretagne.

Rentrée 2020/2021

La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre avec 138 élèves présents pour 6 classes. Le protocole sanitaire est respecté avec l'aide du personnel communal.

Amende de police 2020

Le conseil a donné son accord pour déposer un dossier amende de police pour l'année 2020 sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour du Stréjou.

Devis

Monsieur le Maire a fait un point sur les devis en cours.

Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Les membres de la commission ont été désignés par la Direction Départementale des finances publiques du Finistère. Chaque membre titulaire et suppléant a reçu un courrier d'information.

Réglementation des bruits de voisinage

Suite à des plaintes d'habitants de la commune, le conseil a décidé après discussion d'appliquer

l'arrêté N°2012-0244 du 1 er mars 2012 portant sur la règlementation des bruits de voisinage. A cet effet, les travaux activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires pour le confort de ses voisins.

CCPL: Attribution commission communautaire

- Monsieur Bernard MICHEL est désigné membre de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges transférées).
 - Les élus amenés à siéger aux commissions intercommunales sont pour :
 - ➤ La commission budget et prospective : Monsieur Paul LAURENT
 - La commission aménagement et mobilité : Monsieur Bernard MICHEL
 - ➤ La commission environnement : Monsieur Benoit RIOU
 - La commission culture et patrimoine : Madame Marie-Laure GRALL

<u>COMMUNE DE SAINT-SERVAIS</u> COMPTE RENDU SUITE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

- La commission développement économique, numérique, travaux et agriculture : Monsieur Benoit RIOU (développement économique, travaux et agriculture) et David LE BORGNE (numérique)
- ➤ La commission enfance, jeunesse et vie sociale : Monsieur Thierry MAGUEREZ
- ➤ La commission tourisme et équipements de loisirs : Monsieur David LE BORGNE Monsieur le Maire fait un point sur la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques sur le territoire.

Syndicat mixte de Pont An Ilis : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019 Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 est présenté aux élus qui approuvent ce rapport.

Questions diverses.

- La commission communale chargée de la communication s'est réuni le mercredi 2 septembre. Des réflexions sont en cours pour le WIFIeu, le site internet, des panneaux d'affichage.
- Les candélabres seront allumés à partir de 6h30 en semaine au lieu de 7h00 pour la sécurité de nos habitants.